



CLAUSES ABUSIVES DU CONTRAT DE PRET IMMOBILIER

Par **FOUCRIER**, le **19/11/2008** à **11:02**

Avec mon mari nous avons contracté un prêt immobilier pour l'achat de notre maison, en 2003 au Crédit Agricole, et nous avons un compte courant chez eux.

Comme nous ne sommes pas du tout satisfaits de cette banque, nous souhaiterions en changer.

Avons-nous le droit de retirer les deux paies du compte Crédit Agricole, en gardant le crédit et en leur faisant un virement tous les mois du montant de prêt?

Les clauses éventuelles qui nous obligeraient à garder au moins un salaire sur le compte concerné sont-elles abusives?